

Annexe 4

Cartes de zonage sur le périmètre d'étude élargi

Le périmètre élargi correspond à des secteurs non grévés par la Servitude d'Utilité Publique, les aléas y ont été étudiés d'une façon moins affinée car les enjeux y sont moindres. Les éléments de cette annexe ne sont donc donnés qu'à titre indicatif, pour l'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Elles ne sont pas une prescription réglementaire.

La présente annexe est composée de 5 cartes de zonage établies sur le périmètre d'étude élargi.

Les étiquettes (RF-A, Bm-A, RF-G, etc.) renvoient aux mêmes fiches réglementaires que celles du règlement de PPRn.

Concernant les caractéristiques de l'aléa à prendre en compte, elles sont définies dans les tableaux suivants.

Aléa avalanche

Le tableau ci-dessous définit, par secteur, les valeurs des contraintes mécaniques (pression normale) dans le sens de l'écoulement, hauteur d'écoulement) de l'aléa à prendre en compte pour le dimensionnement des structures lorsque celui-ci est prescrit ou recommandé dans les zones rouges et les zones bleues.

RF-A	A déterminer en cas de besoin par une étude spécifique
Rm-A	30 kPa toute hauteur ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes
Bm-A	30 kPa toute hauteur ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes
Bf-A	3 kPa toute hauteur ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes

Aléa chute de blocs et de pierres

Le tableau ci-dessous définit, par secteur, les valeurs des contraintes mécaniques (énergies dans le sens de l'écoulement, hauteurs d'écoulement) de l'aléa à prendre en compte pour le dimensionnement des structures lorsque celui-ci est prescrit ou recommandé dans les zones rouges et les zones bleues.

RF-P	A déterminer en cas de besoin par une étude spécifique
Rm-P	300 kJ toute hauteur ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes
Bf-P	30 kJ toute hauteur ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes

Aléa torrentiel (crue et lave)

Le tableau ci-dessous définit, par secteur, les valeurs des contraintes mécaniques (pression normale dans le sens de l'écoulement, hauteur d'écoulement et hauteur de charge, ainsi que la profondeur d'affouillement) de l'aléa à prendre en compte pour le dimensionnement des structures lorsque celui-ci est prescrit ou recommandé dans les zones rouges et les zones bleues.

RF-T	A déterminer en cas de besoin par une étude spécifique
Rm-T	30 kPa toute hauteur avec affouillement important ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes
Bm-T	30 kPa toute hauteur avec affouillement important ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes
Bf-T	10 kPa toute hauteur avec affouillement modéré (0,5 mètre) ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes

Aléa ruissellement

Le tableau ci-dessous définit, par secteur, les valeurs des hauteurs d'écoulements (hauteur des écoulements et hauteur de charge) de l'aléa à prendre en compte pour le respect des prescriptions du règlement des zones rouges et bleues soumises à l'aléa ruissellement ainsi que les profondeurs d'affouillement.

RF-R	A déterminer en cas de besoin par une étude spécifique
Rm-R	1 mètre avec affouillement modéré de 0,5 mètre ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes
Bm-R	1 mètre avec affouillement modéré de 0,5 mètre ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes
Bf-R	50 centimètre avec affouillement modéré de 0,5 mètre ou détermination par une étude spécifique pour ajustement des contraintes